



Mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine

Numéros utiles

• ECOLE)5	55	63	10	3.	5
---------	----	----	----	----	----	---

• BIBLIOTHEQUE......05 55 63 10 35 Ouverte le mercredi et le samedi de 9h30 à 11h30

• COMMUNAUTE DE COMMUNES... 05 55 63 91 11

• EBL- service eau......Bureau : 05 55 52 71 29 En cas d'urgence le soir ou le week-end 06 03 48 95 46

• EVOLIS 23 - service déchets...............05 55 89 86 06

1, place de la mairie

23300 Saint-Maurice-la-Souterraine Tél: 05 55 63 05 47

email:communestmaurice@orange.fr

Site internet:

www.saint-maurice-la-souterraine.com

Page facebook : https://www.facebook.com/

Mairie-de-Saint-Maurice-la-Souterraine-104108427987850/

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h00 - 17h

LES ELUS

Adjoints au maire



Maire

Evelyne AUGROS



Cécile MAURICI



Stéphane VOISIN

Conseillers municipaux délégués



Benoît BOUDET



Christelle GRELLIER

Conseillers municipaux de la majorité



Virginie AUCLAIR



Fabrice AUVERLOT



Séverine CAILLAUD



Philippe GENTY

Conseillers municipaux d'opposition



Gabriel MOURIOUX

Gérard RENAUD



Agnès SIMONNEAU



Marilyne BEISSAT



Stéphanie BOUCHAUD



Jean-Philippe LUCAT

LE MOT DU MAIRE

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

« Ne rien faire, ne rien laisser faire... »

Non, ce n'est pas la ligne directrice de l'équipe municipale pour 2024! C'est la réputation de la Creuse qu'on avait donnée à notre ancien secrétaire général de la préfecture avant son arrivée. Pour avoir dû quitter la région pour exercer mon activité professionnelle, j'ai moi-même eu à

subir cette image négative de notre territoire, vu comme un « *désert* », comme on me l'a trop souvent dit. Alors, moderniser et faire revivre nos campagnes est pour moi une profonde motivation. On ne peut pas « *Ne rien faire* » alors que notre commune continue à perdre des habitants malgré une situation géographique favorable, à la croisée des chemins, à condition qu'on y trouve les services attendus de nos jours. Avec mon équipe, j'ai été élue pour agir, pour « *Faire* ». Et nous avons tenu nos promesses.

Jamais autant de chantiers n'ont été menés en aussi peu de temps. Un premier bilan à peine aux deux tiers de la mandature démontre que tous les projets annoncés ont été réalisés ou sont lancés: le traitement de l'eau, l'installation d'un commerce, le citystade, les jeux pour enfants, l'aménagement du carrefour du bourg, le réaménagement du groupe scolaire. Et nous avons en outre traité les sujets qui sont apparus en cours de route, comme la fuite du réservoir de la Ramade, ou la sobriété énergétique.

Certes, il aurait été plus facile de « *Ne rien faire* », surtout dans le contexte de crises successives que nous connaissons depuis trois ans. Après tout, nous aurions pu continuer à boire l'eau acide qui attaque nos canalisations; nous aurions pu laisser fuir le réservoir de la Ramade et compter sur le secours du puits d'Arnac-la-Poste; nous aurions pu ne pas construire le citystade pour nos jeunes, ni les jeux pour enfants, puisqu'ils s'en sont passés jusque-là; nous aurions pu ne pas aménager le carrefour, tant qu'il n'y a pas eu de mort... Et nous aurions pu ne pas réhabiliter le local communal pour y installer un commerce et laisser le bourg continuer à évoluer vers un village dortoir sans âme.

Nous aurions pu aussi, à l'école, laisser les enfants étudier dans le préfabriqué dans des conditions devenues inacceptables et attendre que la fermeture d'une classe résolve le problème. Mais nous avons fait le choix inverse : investir, comptant que l'État, financeur du projet, ne saurait se contredire en fermant une classe.

Immobilisme et fatalisme ne sont pas notre vision de l'avenir. Pour ce qui est du nouveau commerce, si ses difficultés du moment font l'actualité, c'est bien parce qu'il a su prouver toute son utilité pour la population par tous les services qu'il rend. Il répond à une attente et en quelques mois il a su constituer un lieu de vie autour de son café ; maintenant que le local est réhabilité, nous le ferons vivre.

Evidemment, ces investissements ont un coût. Je consacre une part essentielle de mon activité à prendre tous les contacts pour obtenir toutes les aides possibles : État, Région, Département, Communauté de communes, Agence de l'eau, Agence nationale du sport, ADEME... En moins de 4 ans, c'est plus d'1 million d'euros de subventions qui ont été obtenues pour financer nos projets, qui ont ainsi pu être réalisés sans aucun nouvel emprunt et sans augmentation des impôts. La Direction générale des finances publiques l'a confirmé : nos finances sont saines.

Mais pas de triomphalisme, dans un contexte de changement climatique, de nouveaux défis, prioritaires, sont d'ores et déjà à relever dans le domaine de la gestion des énergies, de l'eau et de l'assainissement :

- en 2024, **l'enfouissement du réseau d'éclairage public au bourg dans la Grand-Rue** sera l'occasion de moderniser les installations, notamment pour remplacer les ampoules traditionnelles par des LED;
- le transfert de compétences de la gestion de l'eau à la communauté de communes imposé par la loi se prépare pour 2026; comme annoncé l'an dernier et conformément aux règles rappelées par Madame la préfète, la tarification de l'eau et de l'assainissement devra évoluer dès cette année;
- la loi nous impose également de participer à l'effort collectif de transition énergétique pour définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces chantiers seront menés dans la transparence et le souci de préparer au mieux l'avenir de notre commune, donc celui de nos enfants, pour qu'ils n'aillent pas chercher ailleurs ce que nous avons les moyens de leur offrir.

Au nom de toute l'équipe municipale et du personnel communal, je vous adresse à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, tous mes meilleurs vœux pour 2024.

Evelyne AUGROS







Préservation de la ressource en eau : travaux d'étanchéité du réservoir de la Ramade

La cuve de la station de pompage de La Ramade, qui alimente le château d'eau à partir du captage de Bois, présentait une fuite depuis longtemps, avec une perte en eau devenue très importante, estimée à 35 m3 par jour, très pénalisante en période de sécheresse.

Des travaux d'étanchéité ont été engagés au printemps afin d'y remédier avant l'été. Ceux-ci ont été réalisés par l'entreprise Résina, qui avait déjà réalisé les travaux de réparation du château d'eau en 2018. Les parois de la cuve, y compris le dôme, ont été entièrement enduites de résine. Il s'agit d'un travail remarquable, qui a permis une réhabilitation complète de l'ouvrage.

Pendant les travaux, d'une durée de 3 mois, le réservoir de la nouvelle station de neutralisation a été utilisé comme réservoir de secours pour continuer à alimenter la commune en eau à partir du captage de Bois. Cette solution a évité de recourir au pompage dans le puits de Vitrat qui alimente la commune d'Arnac-la-Poste.

Ces travaux, qui relèvent de l'entretien, ne sont pas pris en charge par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Néanmoins la demande de subvention auprès de la préfecture a été acceptée à hauteur de 40% du montant de l'opération.

Ces travaux ont contribué à permettre à la commune de faire face à la sécheresse exceptionnelle de l'été et de l'automne 2023, en préservant environ 35 m3 par jour, soit environ 15% de la consommation estivale quotidienne.

FINANCEMENT

Coût du projet : 89 541 € HT
Subvention Etat (DETR) : 35 816 €
Autofinancement commune : 53 723 €

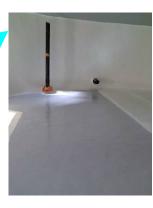
A V A N T







A P R E





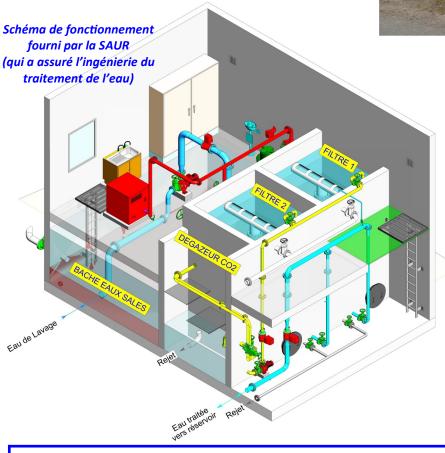




Qualité de l'eau : mise en service de la station de neutralisation de l'eau potable

Pour répondre aux préconisations de longue date de l'Agence Régionale de Santé, qui qualifiait l'eau potable de notre commune de « très agressive », une station de neutralisation de l'eau du captage de Bois a été construite en 2022 à la Ramade. Celle-ci a pour objectif de réduire l'acidité de l'eau à la sortie de la station de pompage en la faisant transiter à travers des « graviers de calcaire » avant de l'envoyer au château d'eau.

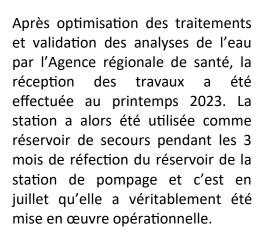
Des visites seront organisées pour les habitants à la belle saison.



L'eau brute arrive dans le « dégazeur CO2 » en ruisselant sur les tôles afin de retirer l'excédent de dioxyde de carbone (CO2) qui rend l'eau agressive.

Elle est ensuite pompée via les canalisations (en jaune) vers chacun des 2 filtres contenant du sable de calcaire, où elle percole par gravitation. Elle ressort reminéralisée via les canalisations (en bleu) pour remplir le réservoir.

Du côté opposé à ces canalisations, la pompe d'eau de lavage et le surpresseur d'air (en rouge) permettent de laver les filtres à contre-courant.



L'exploitation de la station est assurée par EBL, titulaire du contrat de prestations de service pour la gestion de l'eau potable dans notre commune.

FINANCEMENT

Cette opération d'un montant de 462 028€HT a été subventionnée à 80% (50% par l'Agence l'eau Loire-Bretagne, 20% par l'Etat et 10% par le Département), le reste à charge pour la commune étant de 92 406€.



Aménagement du local communal pour l'installation d'un commerce

Les travaux engagés en 2022 pour le réaménagement du local communal de l'ancienne boulangerie et de l'ancien fournil dans la Grand'Rue en vue d'y installer un commerce ont été terminés en avril 2023. Le bâtiment a été entièrement réhabilité et mis aux normes, incluant la rénovation énergétique. Un café a été aménagé dans l'ancienne boulangerie. Un parking a été aménagé à l'arrière.

Le bâtiment rénové a accueilli le commerce multiservices et son bar, qui a ouvert le 5 mai, comprenant un dépôt de pain, une supérette Vival et différents services. Il a été inauguré le 30 juin en présence de Madame la députée et de Messieurs les sénateurs de la Creuse, de M. Président de la communauté de communes, des élus locaux et des représentants des associations locales. La maîtrise d'œuvre de ce projet a été assurée par l'atelier René Roudier à la Souterraine.

Cette opération, d'un montant de 240 000€, s'inscrit dans les politiques publiques portées à différents échelons pour lutter contre la désertification des territoires ruraux et pour redynamiser les centrebourgs. Elle a ainsi bénéficié de plusieurs subventions pour un financement à près de 80%.

FINANCEMENT

Coût du projet : 237 317 € HT Subvention Etat (DETR) : 94 927 €

Subvention Région Nouvelle Aquitaine : 60 000€ Subvention communauté de communes : 30 000€

Autofinancement commune: 52 390 €



Rénovation du logement communal

Le logement communal attenant au commerce multi-services dans la Grand'Rue étant vacant, il a été entièrement rénové et mis aux normes énergétiques en vue de pouvoir être de nouveau donné en location.

Les travaux ont été effectués en partie par les ouvriers communaux (tapisserie, peinture) et en partie par des entreprises de la commune (Jeannot Multi-Services pour la plomberie, sanitaires, réfection de la salle de bains, aménagement d'un coin cuisine, BST pour le remplacement des radiateurs et installation d'un poêle à granulés).

Le logement a été rendu indépendant du commerce afin de laisser la possibilité de le louer séparément.

Ces deux opérations contribuent à l'entretien et à la valorisation du patrimoine communal de la Grand'Rue.



Sécurité routière : aménagement du carrefour du bourg

Le carrefour du centre-bourg entre les routes départementales RD100 et RD14 était réputé dangereux, sans aucune signalisation. Afin d'améliorer la sécurité, des aménagements ont été étudiés par la municipalité en concertation avec les services de l'Unité territoriale technique du Département (UTT), qui a préconisé de placer un giratoire au sol et des panneaux « cédez-le-passage » sur chaque route. Les travaux ont été réalisés au mois d'août.

N.B.: La solution consistant à placer des « Stops » sur l'une des deux routes n'a pas été retenue en raison d'une visibilité insuffisante due au non alignement des deux axes de la RD100 de part et d'autre du carrefour.

Cet aménagement a bénéficié d'une subvention à hauteur de 60% du coût des travaux, au titre des amendes de police.

Bon à savoir: Une partie du montant des amendes de police relatives à la sécurité routière dressées sur le territoire est reversée aux communes, selon une répartition définie par le Conseil départemental.

FINANCEMENT

Coût de l'opération : 8 607€ HT

Subvention du conseil Départemental

(amendes de police) : 5 164 €

Autofinancement commune : 3 443€

Pour les enfants : aménagement d'une aire de jeux



Elle était attendue : une aire de jeux pour jeunes enfants a été aménagée à l'emplacement de l'ancien terrain de tennis, à proximité du citystade construit en 2022 pour les plus grands. Elle a été mise en service au mois de juillet après réalisation des contrôles réglementaires par un organisme agréé. Elle est accessible par l'arrière de l'école depuis le parking du stade.

Une table de ping-pong a également été installée, ainsi que des bancs et des tables de pique-nique. L'aménagement se poursuivra avec la plantation d'arbres entre le citystade et l'aire de jeux.

A l'autre extrémité du bourg, une aire de jeux, de petite taille, a été aménagée au nouveau lotissement les Aubépines.

Et le citystade est toujours là pour accueillir les plus grands...





Réaménagement du groupe scolaire

La municipalité a à cœur d'offrir les meilleures conditions de travail à l'école. Des travaux d'aménagement ont été annoncés au début de cette mandature pour reloger la classe du préfabriqué devenu vétuste et inconfortable au quotidien pour la classe qui y séjourne.

Ce projet consiste à reloger la classe dans le préau existant et à reconstruire deux préaux (un seul grand préau n'étant pas envisageable compte tenu de la place disponible). Ce chantier est aussi l'occasion de remplacer la chaudière à fioul qui date de 2003 et qui conduit à une consommation excessive.

Dans un premier temps, un nouveau préau a été construit dans la cour de l'école côté stade. Celui-ci a été mis en service le 11 janvier.

Le permis de construire a été déposé en juin 2022. Les subventions demandées, à hauteur de 68% du coût des travaux, ont été accordées en 2023. L'appel d'offres pour la réalisation des travaux a donc été lancé au printemps et le chantier a commencé cet automne et se poursuivra toute l'année scolaire. L'objectif est que le bâtiment soit opérationnel pour la rentrée 2024.

Le projet a été présenté au conseil d'école et une réunion d'information a été organisée pour les parents.



Le premier semestre sera consacré à l'aménagement de l'ancien préau pour reloger la classe et à la construction d'un second préau à l'autre extrémité de la cour.



Après analyse des solutions possibles, le bureau d'étude a préconisé le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à granulés. Cette opération bénéficie d'une subvention spécifique au titre du « fonds chaleur » de l'ADEME (Agence de l'environnement et la maîtrise de l'énergie).

FINANCEMENT

Ce projet est subventionné à hauteur de 68% de son coût total.

Coût total: 480 676 € HT est financé à hauteur de 68%

Subvention Etat (DETR 50%): 247 838 €

Subvention Département (Boost Comm'Une): 30 000€

Subvention ADME (Fonds chaleur): 54 180€ **Autofinancement commune (32%)**: 148 658 €



Eclairage public : Réaménagement des installations dans la Grand'Rue

Notre commune a, depuis une quinzaine d'années, fait le choix de moderniser ses installations d'éclairage public avec le concours du Syndicat départemental des énergies de la Creuse (SDEC23) :

- en 2009, une première tranche de travaux a été réalisée pour l'enfouissement des lignes Place de la Mairie, Place de l'église et Rue du Bosquet;
- en 2018, une seconde opération d'enfouissement a été lancée au Dognon ;
- en 2016, la commune a sollicité l'aide financière et technique du SDEC23 procéder à une deuxième tranche de travaux d'enfouissement des lignes au bourg, dans la Grand'Rue; cette demande est restée en attente jusqu'à ce que le SDEC23 nous propose de réaliser cette opération en 2024. Le conseil municipal a accepté. Des échanges ont eu lieu avec le SDEC23 pour préciser le projet, définir les aspects techniques et choisir le matériel.

En tant que maître d'ouvrage, le SDEC23 a d'ores et déjà rencontré les riverains concernés et leur a adressé une convention à signer.

Le début des travaux est prévu en mai 2024 pour une durée d'un an environ, sous réserve de l'obtention des subventions. Des réunions d'information seront organisées.

Des demandes de subventions sont en cours pour un financement à 60% du montant des travaux.

FINANCEMENT

Coût du projet : 77 215 € HT Subvention Etat (DETR) : 25 764 € Subvention SDEC23 : 20627 €

Autofinancement commune: 30 824 €

Les travaux envisagés répondent à plusieurs objectifs :

- moderniser l'éclairage public au bourg avec l'enfouissement des lignes dans la Grand'Rue et les rues adjacentes;
- contribuer à la transition écologique avec le remplacement des ampoules traditionnelles par un éclairage LED, sur les nouveaux candélabres et sur ceux existants place de la mairie et place de l'église;
- étendre l'éclairage public au citystade construit en 2023, avec l'installation de deux candélabres solaires;
- renforcer la sécurité du centre bourg avec un éclairage restreint la nuit autour du carrefour principal et place de la mairie et de l'église;
- améliorer l'aménagement de la Grand'rue, qui constitue un axe principal du bourg desservant le stade, l'école, la place de la fontaine, les commerces et le nouveau lotissement;
- ménager l'avenir en intégrant dès maintenant la possibilité de raccordement d'une borne de recharge électrique de véhicules au bourg.



Eclairer mieux et moins cher...

LE SDEC23 (Syndicat départemental des énergies de la Creuse) est l'établissement public propriétaire des réseaux basse et moyenne tension du département de la Creuse.

Il aide les collectivités dans la création, l'extension et la modernisation de leurs installations pour leur permettre une meilleure maitrise de leur consommation. Il apporte son expertise technique et son aide financière. Il réalise une trentaine d'opérations d'enfouissement de réseau par an.



Vers la sobriété énergétique

Eclairage public

L'éclairage public constitue la principale dépense d'électricité de la commune, donc la principale source d'économie possible. Plusieurs actions ont été mises en œuvre dans ce sens :

- face à la flambée des coûts de l'énergie, comme d'autres communes, Saint-Maurice-la-Souterraine a fait le choix d'éteindre complètement l'éclairage public pendant les jours les plus longs de l'année, du 15 mai au 31 août 2023. L'opération sera reconduite en 2024.
- les travaux de modernisation prévus en 2024 dans la Grand'Rue seront l'occasion de remplacer les ampoules à sodium par des LED beaucoup moins énergivores.
- pour aller plus loin, la commune a demandé le concours technique et financier du SDEC23 pour la modernisation de l'éclairage public. Une étude avait déjà été réalisée par le SDEC en 2016, mais était restée sans suite. Il est nécessaire d'actualiser les préconisations de l'époque dans le contexte actuel de crise énergétique.

La réduction de l'éclairage public et le remplacement des horloges de pilotage fin 2022 ont permis une économie d'énergie de 16% en 2023 par rapport à 2022.

Ceci a permis de maîtriser les dépenses, même si la facture, elle, n'a pas diminué.

Ecole

Des mesures ont également été prises à l'école, qui constitue un autre poste important de dépenses énergétiques :

- Les néons vieillissants des salles de classe, du réfectoire et des couloirs ont été remplacés par des dalles LED, qui améliorent par ailleurs l'éclairage et le confort visuel.
- Le remplacement de la chaudière à fioul par une chaudière à granulés devrait permettre une économie significative (les dépenses de fioul pour l'école ont atteint 16 000€ en 2022).

Adhésion au dispositif « Conseil en énergie partagé »



Le SDEC23 propose à ses collectivités adhérentes un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine communal : le conseil en énergie partagé (CEP).

Il s'agit d'un dispositif soutenu par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Un ingénieur conseil est chargé de dresser un bilan sur la globalité des consommations énergétiques de la collectivité (bâtiments, éclairage public, véhicules) pour établir un plan d'action pour aider à les maîtriser et à les réduire.

Le conseil municipal a décidé d'adhérer à ce dispositif, qui fait l'objet d'une convention avec le SDEC pour une durée de 3 ans et pour un coût de 0,46€/an/habitant.

Pour 2023, l'accompagnement du SDEC s'est concentré sur les bâtiments de la mairie et de la salle des fêtes. Les préconisations sont en cours de mise en œuvre. L'an prochain le diagnostic portera sur les bâtiments de l'école et du local du club de football.



Accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)

Les élus subissent ces derniers mois de nombreuses sollicitations, voire des pressions, de la part des porteurs de projets pour l'installation de production d'énergies renouvelables, éoliennes ou parcs photovoltaïques.

Afin de mieux planifier les implantations sur notre territoire, nous avons tout intérêt à nous inscrire dans le cadre de la loi APER et dans la concertation organisée à l'échelle de la communauté de communes et du département pour définir des zones propices et des zones d'exclusion.

Des installations photovoltaïques existent déjà dans notre commune, notamment dans la zone du Parc d'activités de la Croisière, en pointe sur ce sujet ; elles se développent chez des particuliers. Nous avons commencé à établir un inventaire afin d'estimer la production avant d'étudier la possibilité de définir une zone pertinente pour une production à plus grande échelle le cas échéant.

L'analyse prendra en compte la préservation de l'activité agricole, la compatibilité avec les règles du PLUi, la préservation de l'activité agricole, ainsi que la distance pour le raccordement au poste source de la Souterraine.

La loi APER

La loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) demande à chaque commune de délibérer pour définir des zones d'accélération. La cartographie proposée fera l'objet d'une concertation au sein de la communauté de communes et sera soumise à l'avis du Comité régional de l'énergie.

Si les objectifs régionaux sont atteints, la cartographie sera arrêtée par la préfecture ; des zones d'exclusion pourront ensuite être prévues. Sinon les communes devront définir des zones complémentaires.

La cartographie devra par ailleurs s'articuler avec le plan local d'urbanisme intercommunal.

Aberration écologique : le raccordement des parcs éoliens Haut-Viennois

Au printemps prochain notre commune va se voir traversée et perturbée par le raccordement au poste source de la Souterraine de 5 parcs éoliens du Nord Haute-Vienne, depuis Magnac Laval et Droux.

Non moins de 60 km de tranchées sont prévues pour enfouir 5 lignes à 20 000 Volts, dont 4,5 km dans notre commune, en passant par l'Age-Troinet et le Grand-Bessac jusqu'à l'autoroute A20.

L'objet ici n'est pas de remettre en cause la nécessité de diversifier les sources d'énergie. Mais je tiens à dénoncer les aberrations de ce projet.

Absence de concertation

Alors que pour vendre 50 mètres d'un chemin communal il faut une enquête publique, pour un projet de cette ampleur la consultation officielle a été effectuée par un simple mail d'Enedis, sans aucune notification officielle, invitant les communes à répondre à un questionnaire sur une plate-forme dématérialisée. Tant pis pour ceux qui sont passés à côté...

Improvisation dans une fausse urgence

Lors d'une réunion de lancement organisée en urgence par Enedis le 27 novembre, nous avons découvert que le projet était lancé et le marché notifié depuis le mois d'août, pour un début effectif des travaux le 15 janvier. Mais à ce stade, rien de défini, ni l'emplacement des forages, ni les déviations des routes, ni le calendrier...

Non-sens écologique

Cerise sur le gâteau, le raccordement qui justifie ces travaux titanesques pourrait n'être que provisoire en attendant la création du poste source du Haut-Limousin en 2027. Où est alors l'intérêt de creuser 60 km de tranchées pour 3 ou 4 ans, en défonçant une route départementale tout juste refaite à neuf?

Pourquoi venir saturer le poste source de La Souterraine alors que les communes du Pays sostranien vont elles aussi devoir répondre à la loi sur l'accélération de la production d'énergies renouvelables ? Où est la vision prospective pour un développement cohérent de cette nouvelle production ? Où est l'écologie ?

Le maire, Evelyne AUGROS



Le commerce multi-services





Le commerce multi-services, installé dans le logement communal de la Grand'Rue a ouvert ses portes le 5 mai dernier, avec une supérette Vival, un café, un dépôt de pain, la Française des jeux, un relais colis, un point presse.

En quelques mois, il est devenu un lieu de vie du bourg, autour du bar et de ses services de proximité. Les soirées organisées sur différents thèmes (diffusion des matches de rugby, soirée beaujolais, soirée belote...) ont connu un franc succès, de même que les marchés de producteurs locaux.

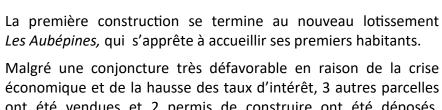
Tout récemment, il a joué un rôle central pour accueillir les nombreux chauffeurs routiers retenus dans notre commune en raison du mouvement des agriculteurs.

Cependant, notre gérante a fait part de son intention de cesser son activité, nous respectons bien sûr sa décision.

De nombreux habitants ont exprimé leur souhait de voir ce nouveau commerce continuer. La municipalité travaille activement pour trouver une solution et pour continuer à faire vivre un commerce de proximité au bourg.



Le nouveau lotissement Les Aubépines



Malgré une conjoncture très défavorable en raison de la crise économique et de la hausse des taux d'intérêt, 3 autres parcelles ont été vendues et 2 permis de construire ont été déposés. Des options ont été posées sur 5 autres parcelles.

Le lotissement comporte 17 lots d'une surface moyenne de 800m², entièrement viabilisés, avec raccordement à la fibre.

Le prix de vente des terrains a été fixé par le conseil municipal à **25€/m² TTC** (le prix de revient pour la commune étant de 32€/m²). Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.



FINANCEMENT

La viabilisation du lotissement ne bénéficie d'aucune subvention et est entièrement financée par la commune.

travaux ont coûté au total 383 000 € HT. Ce coût sera partiellement couvert par les recettes issues de la vente des terrains.





Lutte contre les incivilités



Notre commune n'échappe pas au fléau des dépôts sauvages d'ordures. Ces incivilités sont systématiquement signalées,

- soit à Evolis23 pour les dépôts au pied des containers, qui les enlève,
- à la gendarmerie pour les autres, ils sont alors enlevés par les ouvriers communaux.

Plusieurs fois cette année, les coupables ont été identifiés et verbalisés.

Une opération « *Nettoyons la nature* » a de nouveau été organisée par la commune le 24 septembre 2023. Elle a permis de nettoyer deux circuits. Merci aux bénévoles qui ont participé.

Les amendes peuvent atteindre 1500€ pour les particuliers et 75 000€ pour les entreprises.

- Les dépôts sauvages de déchets qui ont été transportés à l'aide d'un véhicule sont passibles d'une amende de 5ème classe.
- Les faits plus graves (dépôts en grande quantité ou à forts impacts environnementaux) relèvent d'un délit.

Randonnée : un nouveau circuit à la Lande de la Saumagne

Deux circuits de randonnée dans la commune ont été balisés par l'office de tourisme de la communauté de communes du Pays sostranien :

- le circuit du **Grand Bessac**, d'une longueur de 11,7 km, a été re-balisé. Alternant portions de chemins et de petites routes, il permet de découvrir deux lieux d'intérêt notable : le « peu » de l'Age qui offre un beau point de vue en surplomb de l'étang de Vitrat, et le bois de Bessac, apprécié pour son ambiance et sa fraîcheur.
- un mini parcours de 1,6km, très facile d'accès a été créé sur le site de la Lande de la Saumagne géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels. Le site est riche de plusieurs espèces de faune (pipit des arbres, lézard vivipare) et de flore (bruyères, callunes, ajoncs) devenues rares dans la région. La promenade longe également l'étang du Puyrobin.





Insolite: un wallaby dans un jardin à Gacheny!

Le 14 août au matin, des habitants du village de Gacheny ont eu la surprise de trouver un wallaby dans *l*eur jardin. Il s'agit d'un animal herbivore qui ressemble à un kangourou, mais de plus petite taille.

Le bel animal a été capturé en douceur par téléanesthésie par un agent de l'Office français de la biodiversité, avec l'aide des gendarmes et d'une jeune vétérinaire de la Souterraine.

Sa provenance est inconnue. Il a été remis à un parc animalier ou à un éleveur autorisé prêt à l'accueillir.



La rentrée 2023 de l'école de Saint-Maurice-La-Souterraine

Pour cette année scolaire, l'équipe enseignante reste stable, le seul changement étant l'arrivée de Mme Morliéras comme complément de service de la directrice Mme Dumet lors de sa décharge administrative le mardi.

A l'heure actuelle, l'école compte 88 élèves répartis dans les 5 classes :

Mme Robuchon : classe de CM2, 13 élèves Mme Burdon : classe de CE2-CM1, 15 élèves Mme Jolivet : classe de CE1-CE2, 14 élèves Mme Dumet : classe de GS-CP, 24 élèves Mme Lajarige : classe de PS-MS, 22 élèves

Un nouvel élève nous a rejoint en janvier.

Mmes Mercier Francine et Docet Christelle, ATSEM, assistent les enseignantes des deux classes de maternelle. L'année scolaire précédente s'est terminée avec un voyage pour les 5 classes au Parc aux Loups de Guéret et un spectacle des élèves sur le thème du loup au Centre Culturel Yves Furet.

Cette année encore, l'équipe enseignante propose aux élèves des projets divers avec des intervenants dans le domaine culturel (plasticienne) et/ou sportif (judo), mais aussi une ouverture sur l'extérieur avec la participation de toutes les classes à l'opération « Ecole et Cinéma », une affiliation à l'USEP permettant des rencontres sportives avec d'autres écoles, des projets littéraires avec le Prix des Incorruptibles ou le travail avec la bibliothèque...

L'équipe enseignante remercie la municipalité, l'association des parents de l'Amicale Laïque et les parents d'élèves sans lesquels la réalisation de tous ses projets serait difficile à concrétiser.

Très bonne année scolaire à tous ! *Bénédicte DUMET, directrice*

LE MOT DU MAIRE

Non remplacement des professeurs absents

Le non remplacement des professeurs absents fait de nouveau la une de l'actualité, tant au plan national qu'au plan local. Ce sujet a été largement abordé lors de la rencontre des maires de Creuse avec Madame la préfète en décembre dernier.

Cette année encore, notre école est concernée avec 13 jours d'absence non remplacés au premier trimestre. Cette situation dégradée provoque, à juste titre, le mécontentement et l'inquiétude des parents quant à la qualité de l'enseignement. Elle s'oppose aussi aux importants investissements engagés par la commune pour améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants.



Ainsi que je l'avais déjà fait l'an dernier, j'ai adressé un courrier à Monsieur le directeur académique pour lui demander de prendre les mesures nécessaires pour le remplacement des professeurs absents, afin d'assurer la cohérence entre action locale et action nationale au profit de la qualité de l'enseignement dispensé à nos enfants.

Le maire, Evelyne AUGROS



La bibliothèque est située au 1er étage du groupe scolaire. Pour y accéder, il faut suivre les flèches à partir de l'entrée du stade.

Nous vous accueillons les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30. Pour vous inscrire, une carte de de lecteur vous sera délivrée au prix de 5€ par an (gratuite pour les moins de 11 ans et 4€ pour les élèves de la cité scolaire Raymond Loëwy).

Cette carte vous donne accès à toutes les bibliothèques de la communauté de communes. Grâce au réseau de lecture publique, nous pouvons vous procurer des livres (romans, BD, albums, CD...) que vous ne trouveriez pas dans nos rayons, en les demandant aux autres bibliothèques ainsi qu'à la bibliothèque départementale de Guéret. Une navette est ainsi mise en place de façon hebdomadaire entre les bibliothèques.

Expertise des tilleuls de la cour d'école

Les deux tilleuls de la cour d'école ont été plantés il y a plus de 60 ans et ont vu passer des générations d'élèves de la commune.



En vieillissant, ils ont développé leurs racines, dont le déploiement horizontal soulève le bitume, ce qui peut faire chuter les enfants. Pour éviter ce problème, le conseil d'école a demandé que les tilleuls soient abattus cet été.

Cette solution radicale n'était pas envisageable, ni au plan environnemental à l'heure où il est primordial de préserver les arbres, ni au plan technique car déraciner les tilleuls aurait nécessité d'arracher l'enrobé sur la moitié de la surface de la cour.

La boîte à livres (installée à droite du portail de l'école) vous permet d'emprunter (ou de garder) les ouvrages que vous y trouverez gratuitement. Vous pouvez à votre tour y déposer les livres dont vous souhaitez vous débarrasser (il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque) afin d'en faire bénéficier d'autres lecteurs.

La municipalité a acquis une nouvelle boîte à livres plus grande et plus fonctionnelle. Elle sera installée à côté de l'abribus.

Nous vous attendons avec plaisir.

L'équipe de la bibliothèque Gilliane, Sylviane, Julien et Evelyne

La municipalité remercie l'équipe de bénévoles, Mmes Evelyne TIARD, Sylviane GERMANN, Gilianne ROMMELUERE et M. Julien COMBEAU pour leur investissement et pour le temps passé à accueillir le public. Leur participation au marché d'automne et au marché de Noël, avec un stand de don de livres, a été un véritable succès.

Aussi le conseil municipal a-t-il décidé de conserver les arbres et de reconduire la solution déjà utilisée il y a une dizaine d'années, consistant à couper les racines superficielles et à réparer le bitume pour rétablir la planéité de la cour, afin d'assurer la sécurité des enfants tout en préservant l'environnement.

Toutefois, pour parer tout risque potentiel sur la fragilisation possible de ces tilleuls, la commune a demandé une expertise à une entreprise agréée (Arbor'Xpert, basée en Creuse). Le rapport, rassurant, confirme que les tilleuls sont sains et ne présentent pas de risque particulier ; il préconise de reprendre la taille annuelle.

A plus long terme, l'avenir est dans la végétalisation de la cour d'école encouragée par l'État pour lutter contre le réchauffement climatique. Le projet pourra être étudié lorsque les travaux en cours sur les bâtiments seront terminés.





Mini tour creusois le 25 mars

La commune de Saint-Maurice-la-Souterraine a accueilli une étape du mini tour creusois, qui a rassemblé plus 200 jeunes venus de la France entière.

Merci au vélo club de la Souterraine et à tous les bénévoles pour l'organisation de la course, qui a connu un véritable succès.

Coquelicontes le 26 mai

Coquelicontes



Le festival annuel itinérant du conte, organisé par les bibliothèques départementales, a accueilli un nombreux public à la salle des fêtes de Saint-Maurice le 26 mai pour un spectacle toujours très apprécié.

Cérémonies du 8 mai et 11 novembre



Comme chaque année, les enfants de l'école ont participé aux cérémonies patriotiques en récitant des poèmes et en chantant la Marseillaise. Merci à l'équipe enseignante et aux enfants.

Fête de la Saint-Jean les 24 et 25 juin

La traditionnelle fête de la Saint-Jean, organisée comme les années précédentes par la municipalité, a accueilli différentes activités : le samedi, marché des producteurs, course cycliste organisée par le vélo club de la Souterraine, concert de jazz, retraite aux flambeaux, feu d'artifice ; le dimanche, brocante, voitures anciennes.





Marché d'automne le 22 octobre



Le marché de printemps et le marché d'automne organisés par la municipalité sont devenus une tradition. Ils sont l'occasion de réunir nos producteurs locaux et de partager un moment de convivialité autour de la buvette.

Marché de Noël le 10 décembre

Le marché de Noël organisé par la commune a eu lieu le 10 décembre avec les producteurs locaux, manège gratuit pour les enfants, stands des associations et bien sûr présence du Père Noël.







Repas des aînés le 3 décembre

Le traditionnel repas des aînés, toujours très apprécié, a rassemblé 130 convives cette année, dans une ambiance festive.



Soirée des jeunes le 16 décembre

Une soirée « boum des jeunes » organisée par la commune pour les jeunes de 10 à 18 ans, a rassemblé plus de 50 jeunes à la salle des fêtes.





Investissement : plus d'un million d'euros de subventions en 4 ans

Depuis le début de la mandature, nos investissements sont financés en grande partie par des subventions et pour le reste par la capacité d'auto-financement de la commune, sans recours à l'emprunt. Voici un tableau récapitulatif :

Objet	ETAT	ADEME	Agence nationale du sport	Région	Département	сом-сом	Agence de l'Eau	TOTAL
Citystade			49 060		5 000			54 060 €
Multi-services	94 927			60 000		30 000		184 927 €
Travaux école	240 338	54 180			30 000			324 518 €
Voirie, aqueducs, carrefour	29 671				26 115			55 786 €
Divers (ordinateurs école, internet, fenêtres, éclairage public)	7 424			2 427				9 852 €
TOTAL Budget principal	372 361	54 180	49 060	62 427	61 115	30 000		629 143 €
Station de neutralisation	107 249				42 000		220 373	369 622 €
Etanchéité La Ramade	35 817							35 817 €
Compteur de sectorisation					650		4 550	5 200 €
TOTAL EAU	143 066				42 650		224 923	410 638 €
TOTAL des subventions obtenues de 2020 à 2023					1 039 782 €			

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées malgré l'inflation et, comme l'année précédente, 2023 a permis de dégager une capacité d'autofinancement (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) supérieur à **130 000 €**.

L'excédent cumulé avec les années précédentes est de l'ordre de **380 000 €.** Il contribuera notamment à financer les investissements de 2024.

Fiscalité: pas de hausse d'impôts

Les taux d'imposition de la commune restent inchangés depuis 2017

2023	Taux
Taxe foncier bâti	14,85 %
Taxe foncier non bâti	69,70 %

Subventions aux associations en 2023

Etoile sportive Saint-Maurice	1 200 €	Secours catholique	150€
Coopérative scolaire Saint-Maurice	850€	SMS ateliers dessin peinture	150€
ACCA Saint-Maurice	800€	Sostra Futsal	150€
Comité de Jumelage Saint-Maurice	400 €	Fondation du patrimoine	150€
Amicale laïque	400 €	Comité départemental cancer	150€
Puyresson Air Loisirs	400 €	FNATH	150€
Club amitiés et loisirs	400 €	Les restos du cœur	100€
Amicale pompiers La Souterraine	300 €	Les conciliateurs de justice	100€
Cordes & Compagnies	300€	Pupilles Ecole Publique	40 €
Gym Détente Sourire	250€	ANACR	40 €
Maquisards du Limousin	250 €	Lire en Creuse	40€
Secours Populaire Français	150€	DDEN	30€

Transfert de gestion vers la communauté de communes en 2026

L'eau a longtemps été considérée comme une ressource inépuisable, jusqu'à ce que le changement climatique et les sécheresses successives amènent à de sévères restrictions : l'eau apparaît aujourd'hui comme un bien précieux.

Notre commune a eu la chance de ne pas connaître la pénurie cet été (les travaux d'étanchéité du réservoir de la Ramade y ont contribué), mais ce n'est pas le cas pour certains secteurs du département. Dans ce contexte, il devient nécessaire de mutualiser les moyens pour garantir l'alimentation en eau potable et sa qualité sanitaire équitablement entre les usagers.

Eau potable

Les modalités du transfert de gestion de l'eau à la communauté de communes ne sont pas encore définies. Cependant nous savons que les communes devront aller vers une harmonisation des tarifs des services de l'eau.

Mme la préfète a rappelé par courrier la réglementation en matière de tarification de l'eau :

- les tarifs dégressifs sont interdits ;
- l'abonnement ne peut pas représenter plus de 40% d'une facture de 120 m³ d'eau;
- pour que la collectivité puisse prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau, le tarif ne doit pas être inférieur à 1,20€ /m³;
- il est possible de créer des tarifs préférentiels pour certaines catégories d'usagers professionnels.

Afin de respecter ces préconisations en 2024, le conseil municipal a pris une délibération pour :

- mettre fin au tarif dégressif de l'eau,
- fixer le tarif de l'eau à 1,25€/m³ quel que soit le volume consommé (tarif de la première tranche de 0 à 30 m³ en 2023),
- créer un tarif préférentiel pour les agriculteurs, à 1,10€/m³.



C'est le sens de la loi, qui impose un transfert de compétences de la gestion de l'eau vers un établissement intercommunal au 1er janvier 2026.

La création d'un syndicat à l'échelon du département de la Creuse n'ayant pas été retenue, la compétence sera transférée à la communauté de communes du Pays sostranien. Celle-ci a lancé une consultation des bureaux d'études en vue d'accompagner ce transfert, pour en définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques. L'étude est prévue pour une durée de 12 mois.

Assainissement collectif

Ce sujet concerne les habitants raccordés à l'un des 5 systèmes d'assainissement collectif existants (le Bourg, le Dognon, le Pommier, l'Age-Troinet, le Cerisier).

Pour bénéficier de ce service, les usagers paient à ce jour une contribution proportionnelle à leur consommation d'eau (1,50€/m³). Ils ne paient pas de part fixe.

Le budget d'assainissement collectif est à ce jour fusionné avec celui de l'eau, mais à terme il devra être séparé et équilibré : les recettes devront compenser les dépenses associées à ce service.

Or ce budget pris séparément est depuis toujours déficitaire: les usagers de l'eau contribuent donc à financer l'assainissement collectif, y compris ceux qui ne sont pas raccordés, ce qui n'est pas satisfaisant et ce qui ne sera plus possible avec la séparation des budgets.

Par ailleurs, les installations ont demandé des investissements importants sous les précédentes mandatures, avec des emprunts qui courent jusqu'en 2038. Elles nécessiteront aussi des travaux d'entretien à l'avenir, qu'il convient de prévoir.

Comme annoncé l'an dernier, il est donc nécessaire d'augmenter la contribution des usagers raccordés à l'assainissement collectif pour équilibrer le budget afférent.

Le conseil municipal a pris une délibération pour instaurer une part fixe pour les usagers de l'assainissement collectif, comme c'est le cas dans la plupart des communes.

Pour 2024, la part fixe de l'assainissement est fixée à 20€. Le tarif de la part variable est inchangé à 1,50€/m³.



Les repas à domicile

Comme évoqué dans un récent communiqué de presse, le service de repas à domicile est confronté à d'importantes avaries de matériel, notamment les armoires qui permettent le maintien en température pour répondre aux contraintes de sécurité sanitaire.

Ce type d'armoire étant devenu très rare sur le marché, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) a été contraint de faire appel en urgence à la distribution de plateaux en liaison froide pour une durée de 3 mois sur 2 tournées.

Ceci ne concerne pas notre commune, où une expérimentation des repas froids a été menée du 1er avril au 31 décembre 2023. La livraison des repas chauds, préparés par le Foyer des Jeunes Travailleurs, a repris au 1er janvier 2024 et se poursuit.

Le CIAS est conscient de l'importance du service pour l'ensemble des bénéficiaires et fait le maximum pour résoudre l'ensemble des problèmes, dans le respect des règles sanitaires.

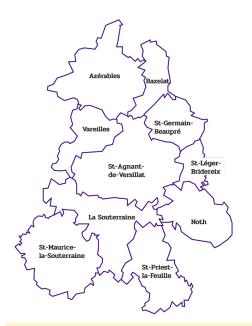
L'entreprise de maroquinerie RIOLAND

Arrivée sur le territoire au printemps 2022, la société de maroquinerie de luxe RIOLAND a pris possession de ses nouveaux locaux en août 2023, rue de Malherbaud à La Souterraine, sur le site de l'ancienne usine de l'enseigne DE FURSAC.

La réhabilitation du site industriel, composé de 2 bâtiments d'une surface totale de 4 800 m² installés sur une parcelle de plus de 14 000 m², a demandé un an de travaux et représente un investissement global de plus de 5,5 millions d'euros porté par la communauté de communes du Pays Sostranien. Une aire de retournement pour les poids lourds et des places de parking supplémentaires ont également été créées sur la parcelle de 2 500 m² jouxtant le site.

L'arrivée de l'entreprise sur le territoire sostranien a déjà eu des retombées importantes sur l'emploi : **près de 130 emplois de production ont été créés en 18 mois.** L'entreprise RIOLAND poursuit ses recrutements au rythme de 4 à 5 sessions par an, avec pour objectif d'atteindre le nombre de 350 emplois en 5 ans.

Pour postuler, transmettre un CV et une lettre de motivation par mail à l'adresse : candidatures.rioland@cco23.fr ou recrutement@grouperioland.fr











Retrouvez toutes les informations de la communauté de communes sur https://www.pays-sostranien.fr/



Plan local d'urbanisme intercommunal

Après deux ans de procédure et enquête publique du 30 mai au 30 juin 2023, la première modification du PLUi est désormais exécutoire.

La modification porte notamment sur des corrections ou assouplissements du règlement et sur la mise à jour de la liste des bâtiments pouvant changer de destination. Elle ne modifie pas le zonage des terrains constructibles, qui relève d'une procédure de révision complète.

Tous les documents sont consultables :

- sous forme papier à la mairie
- en version numérique le site de la communauté de communes, rubrique PLUI

https://www.pays-sostranien.fr/amenagementenvironnement/plan-local-durbanisme-intercommunal-plui

 en cartographie dynamique sur le Géoportail de l'urbanisme à l'adresse https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

Habitat: nouvelles aides en 2024

Les programmes d'amélioration de l'habitat privé dans le département de la Creuse, portés par le Conseil départemental en partenariat avec les communautés de communes et avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), se poursuivent en 2024 sur les thèmes suivants :

- la rénovation énergétique,
- l'adaptation du logement au vieillissement et au handicap,
- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé.

Les aides de l'ANAH pour les propriétaires, occupants mais aussi bailleurs, vont être renforcées en 2024.

Pour tout renseignement, contacter **CREUSE HABITAT**05 87 80 90 30 habitat@creuse.fr

Et pour la rénovation énergétique, contactez **Renov23** 05 55 51 03 39 <u>Renov23@sde23.fr</u>

RENOV23 est un service gratuit porté par le Syndicat départemental des énergies de la Creuse pour le compte des intercommunalités creusoises. Il est financé par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

En 2023, 76 dossiers d'urbanisme ont été déposés à la mairie de Saint-Maurice-la-Souterraine, dont :

- 13 permis de construire,
- 18 déclarations préalables, dont 5 pour des panneaux photovoltaïques
- 45 certificats d'urbanisme.

Mise à jour du cadastre

Les agents du cadastre du service des impôts de Guéret ont effectué une tournée dans la commune entre le mois d'avril et le mois de décembre afin de procéder à la mise à jour du plan cadastral et des informations cadastrales utilisées pour le calcul des impôts fonciers.

N.B. : il s'agit d'une procédure courante du service des impôts, dans laquelle la commune n'intervient pas.



Renov23





"Pour votre rénovation énergétique **évitez** les arnaques!

Le meilleur conseil que je peux donner, c'est de vous rapprocher de France Rénov'. Nous vous informons et conseillons en toute neutralité. Ça permet d'éviter les mauvaises surprises! 77

Élise B., Conseillère France Rénov'.

5 Règles d'or

- Soyez vigilants, les services publics ne démarchent jamais
- Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur internet
- ✓ Prenez le temps de comparer plusieurs devis
- √ Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires ou fiscales
- ✓ Faites attention aux offres trop alléchantes

N'hésitez pas à vous rapprocher des Espaces conseil France Renov'



En Creuse ayez le réflexe

05 55 51 03 39 renov23@sde23.fr







Tri à la source des biodéchets : une obligation au 1er janvier 2024

La loi *Anti Gaspillage Economie Circulaire* (AGEC) impose à chaque foyer de composter à partir du 1^{er} janvier 2024. Sur notre territoire, c'est Evolis23 qui est chargé de donner les moyens à ses usagers de ne plus déposer leurs déchets organiques, c'est-à-dire les épluchures, restes de repas, déchets de jardin, etc., dans le bac à ordures ménagères, parce qu'ils doivent être valorisés.

Depuis de nombreuses années, le compostage, solution privilégiée dans les territoires ruraux, est en place. A chacun de s'en saisir ou de garder ses bonnes habitudes pour améliorer encore le détournement des biodéchets du bac noir.



Pour commander, 2 possibilités :

- utiliser le formulaire en ligne sur le site www.evolis23.fr
- Appeler la Ligne Info Déchets au 05.55.89.86.06.

Vous n'avez pas de composteur?

Aucun souci, il vous suffit de vous rendre sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour commander le composteur qui correspond le mieux à vos besoins. Il existe 3 modèles, de 300 à 800 litres et de 25 à 40 euros. Si vous le souhaitez, vous pouvez également faire du compostage en tas, sans aucun composteur, ou en fabriquer un.

Vous n'avez pas la place d'en avoir un chez vous?
Rendez-vous sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour localiser les composteurs collectifs les plus proches de chez vous. S'il n'en existe pas et que vous souhaitez en faire installer un, contactez Evolis 23 (compostage@evolis23.fr).

Et si vous ne savez pas comment vous y prendre...
La rubrique compostage du site internet d'Evolis 23 vous apportera toutes les informations dont vous aurez besoin.

Assainissement non collectif: contrôles du SPANC



Pour les habitations qui ne sont pas reliées à un réseau public de collecte des eaux usées, une installation d'assainissement individuel est obligatoire pour traiter les eaux usées issues du foyer sur place, avant de les rejeter dans le milieu naturel. Toutes les habitations concernées, récentes ou anciennes, sont soumises à des contrôles réglementaires effectués par le service public d'assainissement non collectif (SPANC). Ce service, précédemment assuré par la communauté de communes, a été transféré à Evolis 23 en 2022.

Dans un premier temps, les contrôles concernent en priorité les habitations qui ont fait l'objet d'une vente, les habitations sans assainissement ou avec une installation identifiée comme dangereuse. Un certificat de conformité du SPANC est également indispensable avant de déposer un permis de construire.

Les contrôles du SPANC sont payants :

- 495€ au total pour une nouvelle installation,
- 95€ pour une installation existante,
- des pénalités de 500€ sont appliquées si la mise en conformité n'est pas effectuée.

Retrouvez toutes les informations d'Evolis23 sur <u>www.evolis23.fr</u>



Le développement du Parc d'Activités de la Croisière (PAC) se poursuit

2023 a vu l'achèvement des travaux de construction du nouveau bâtiment de production menuiserie PVC et aluminium de 4500m² (avec panneaux photovoltaïques) de **l'entreprise Naudon-Mathé** sur un terrain de 2ha. Aidé par des fonds européens, ce nouvel outil de production entré en fonction fin août 2023 a été inauguré le 20 octobre. L'entreprise a participé aux Trophées des Entreprises dans la catégorie « elles s'engagent » le 23 novembre à Guéret. Le siège social et l'activité historique de menuiserie bois restent à la Souterraine.



Le SMIPAC a fait réaliser une voirie pour desservir ce nouveau site et la parcelle de plus de 3ha restant à commercialiser entre Naudon et Limoges-Palettes. Cette voie avec les réseaux (électricité, fibre optique, eau potable) dispose de l'éclairage public LED et d'une voie de circulation douce (ouverte aux piétons ou vélos) agrémentée d'accotements végétalisés et de noues pour les eaux pluviales. La maîtrise d'œuvre a été réalisée par Infralim, le lot terrassement voirie par Eurovia et l'éclairage public par Allez et Cie. Cet aménagement d'un montant de 159 167€ HT a été soutenu par la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et par la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Le SMIPAC, tout en veillant à l'environnement, s'investit pour le maintien et la création d'emplois sur notre secteur nord Limousin. En 2023 le taux de remplissage du parc atteint 80% avec 16 sociétés pour un total de 224 salariés qui vivent avec leurs familles sur notre territoire :

- Kuehne & Nagel Road : messagerie et logistique
- TIGR : fabrication de chaufferies industrielles
- **AS24** : distribution automatisée de carburant professionnel
- Le Relais 23 : collecte de textiles usagés
- Limoges Palettes : négoce de palettes
- Négo Métaux : récupération et négoce de métaux
- Sostradata : datacenter
- Bio Crops Services : stockage et valorisation de productions végétales bio
- **Solavenir Energies** : conception, gestion et services de parcs d'énergies renouvelables
- Gamac : infogérance du groupe Picoty (téléphonie et services)
- Mixba: gestion immobilière du bâtiment Arzana
- Creuse Technology Alarme Vidéosurveillance : conseil et installation de système d'alarme et surveillance
- **3D Protec** : travaux de désamiantage déplombage de bâtiments
- LMat / LTP : location et services aux entreprises de TP (sur site de Vicat avant nouvelle implantation)
- Naudon Mathé: Menuiserie
- **Daniaud LCS**: négoce de produits agricoles et services (trieur, séparateur, formations)

L'entreprise Gamac a installé sur le PAC un réseau de fibre optique connecté au Datacenter, offrant ainsi aux entreprises de la zone de nouvelles solutions de téléphonie et de sauvegardes numériques.

Pour les activités de négoce de matériaux BTP et location d'engins, on retrouve **la société LMat** dans l'ancienne centrale Béton Vicat en attendant une construction sur le terrain en face du Relais 23.

Le Relais 23 poursuit son développement avec de nouveaux investissements sur la partie tri du textile (convoyeur, presses, tables) et le recrutement en décembre de plus d'une vingtaine de personnes. Le démarrage de cette activité est prévu fin du 1^{er} trimestre 2024 après la période de formation des nouveaux salariés.

La société de désamiantage 3DProtec est en plein développement, avec déjà plus d'une quinzaine de salariés, et pourrait s'étendre sur de nouvelles surfaces sur le PAC.

L'entreprise Daniaud LCS (négoce de produits agricoles, semences, conditionnements, services et formations) a obtenu son permis de construire début 2023 et va engager les travaux d'implantation de 2 bâtiments avec panneaux solaires en face de TIGR pour une ouverture en 2024.

Victime du stationnement sauvage de PL les soirs et des incivilités de ces visiteurs, le SMIPAC a procédé en octobre à la collecte des déchets laissés sur les accotements des voies du PAC avec les ouvriers de la commune de Saint-Maurice-la-Souterraine et le soutien logistique d'Evolis23. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de la certification ISO 14001 (management environnemental) renouvelée tous les ans depuis 2013.

Retrouvez l'actualité du SMIPAC sur www.smipac.com



NOUVELLE EQUIPE, NOUVEL ELAN!?

C'était le slogan de campagne de notre maire mais son slogan ne tient pas ses promesses.

Nouvelle équipe?

Quelle équipe ? Nous comptons 3 démissions, dont deux fois le premier adjoint. Deux conseillers ne sont plus du tout présents lors des réunions de conseil municipal.

A quand la prochaine démission ? Le nouvel élan est-il de montrer des démissions records ? Jamais telles situations n'avaient existé jusqu'à présent.

Nouvel élan et promesses ?

- Le Vival a bien été créé malgré notre mise en garde et nos votes à répétition contre ce projet, mais il baissera les rideaux très prochainement, faute de clients. Le bon sens était de comprendre que la proximité des commerces multiples et variés de la Souterraine ne pouvaient être compatibles avec une supérette dans le bourg de Saint Maurice.

Le Vival n'était visité que pour des achats de dépannage, la gérante ne pouvait se dégager un salaire décent. Si l'opposition avait été entendue, la gérante des lieux ne serait en difficulté aujourd'hui.

Cette supérette a coûté 52 457 euros aux administrés de la commune!

- L'école

Des travaux (environ 150 000 euros à la charge de la commune) étaient nécessaires, le préfabriqué étant devenu vétuste. Il faut juste, maintenant, espérer que l'école ne connaîtra pas une fermeture de classe.

En effet, où sont les enfants que devaient nous apporter le lotissement ? A 25 € le m², peu de lots se vendent. Nous voulions, là encore, le voir moins cher. En vain ! A ce jour, seulement 2 lots vendus et 2 qui le seront prochainement.

- L'information

Mme AUGROS ayant jugé que le site internet réalisé par l'ancienne équipe n'était pas à la hauteur de ses exigences. Ce site a été supprimé puis remplacé après plus d'un an.

Notons que Mme le Maire n'a pas trouvé utile de reconduire la rubrique État Civil ainsi que l'Histoire du maquis sur Saint Maurice qui avait pourtant nécessité un énorme travail de recherche sur les faits de la Résistance. Dans le même registre, Il est regrettable de constater que les panneaux relatifs à cet épisode disparaissent faute d'entretien ce qui va à l'encontre de la création récente de l'association « Les maquisards du Limousin »

- Les finances

Merci à M. Gilbert TIXIER et ses prédécesseurs d'avoir été précautionneux en matière de finances.

Il aura suffi d'un mandat à Mme AUGROS pour vider les caisses afin de réaliser tous ses projets et de dépenser sans compter au détriment de ses administrés.

La gestion des finances est plus que préoccupante par conséquent il nous a été impératif de ne pas voter le budget.

- Consultation avec les élus de l'opposition

Les années se suivent et se répètent. Nous ne sommes ni écoutés, ni concertés. Toutes les volontés de Mme AUGROS doivent être exaucées sans aucune possibilité de négociation. Personne à part l'opposition n'ose la contredire.

24



CLUB AMITIES LOISIRS

Le club prend un coup de jeune en 2023!

Les repas dansants ont un vif succès (choucroute en mars, paëlla en juin, repas d'automne en octobre). La sortie au théâtre de Grand-Bourg en partenariat avec La Souterraine : un bel après-midi de rigolade. Le samedi 03 juin la compagnie de théâtre de Chateauponsac est venue nous divertir sur place. Mais comble de la surprise, au concours de belote du 1^{er} avril (non ce n'était pas un poisson d'avril) 140 participants, record battu et participation de jeunes. Le club est un moyen de se retrouver, d'échanger et d'apprendre, il est ouvert à tous sans distinction d'âge Jeunes et moins jeunes, venez nous rejoindre! avec les activités manuelles du mercredi après-midi à 14 heures.

Le jeudi matin à 10 heures un cours de yoga à la salle polyvalente (Cf. Un article de Patrick Lachaise ci-après). Le jeudi après-midi : jeux de cartes et jeux de société. En fin d'année distribution d'un colis aux adhérents de plus de 80 ans qui ne peuvent pas assister aux repas.

L'assemblée générale a eu lieu dimanche 07 janvier 2024. Guy OLIVIER a fait part de son souhait de passer le relais. Nous le remercions pour tout le travail accompli. Nous avons élu un nouveau président : Gérard RENAUD.

Dans le cadre des activités du Club Amitiés Loisirs, 10h à la salle des fêtes de Saint-Maurice-la- progression. Souterraine depuis octobre 2021.

hommes et les femmes.

Chaque jeudi, nous recherchons un instant pour nous, pour nous détendre, pour découvrir le yoga sous différentes formes, pour passer un moment agréable. C'est aussi un moment de convivialité.

Le hatha-yoga proposé est accessible à tous, chacun un cours de yoga est proposé tous les jeudis matin à se laisse guider suivant ses possibilités et sa

Séance après séance, les bienfaits se font ressentir: nombre de personnes présentes est en rester en forme, retrouver la souplesse, découvrir son progression. On peut noter un bel équilibre entre les corps, apprendre à bien respirer, s'entraîner à la concentration, à l'apaisement...

On peut s'inscrire à tout moment de l'année.

Alors si cette discipline vous tente, n'hésitez pas à vous renseigner, et à venir nous rejoindre.

Patrick LACHAISE professeur de Yoga diplômé de l'ENPY. Renseignements au 06 72 71 11 19.

FNATH (Association des accidentés de la vie)

Depuis sa création en 1921, la FNATH a contribué aux avancées majeures de l'insertion et de la défense des accidentés de la vie dans le domaine des accidents du travail, de la route, des maladies professionnelles, des accidents domestiques et du handicap.

La section de la Souterraine a pour mission d'aider toute personne en difficulté et lui permettre d'obtenir ses droits et elle sert de relais avec le groupement de la Creuse.

La FNATH est représentée dans toutes les instances ayant un rapport avec le handicap dans notre département.

permanences de notre section: 3ème samedi de chaque mois de 9h à 10h au CCAS de la Souterraine.



Nos bureaux sont ouverts les mardis, mercredis et jeudis matin de 9h à 12h à Guéret, 11 avenue Charles de Gaulle, logement n°4 sur rendez-vous (Tél : 05 55 61 09 56). Un juriste est à votre disposition.

Un accidenté du travail et de la vie est d'abord un citoyen – rejoignez nous!



ACCA

La chasse au secours de la nature

Même si ce titre pourra être considéré comme provocateur à certains, il est quelquefois important de remettre le clocher au centre du village. Les chasseurs sont aujourd'hui bien souvent de simples exécutants de plans de gestion élaborés par les services de l'état après maintes concertations et commissions.

Quel serait l'état des cultures et prairies si nous arrêtions de chasser le sanglier ? Comment réagiraient les propriétaires de bois s'il en était de même pour le chevreuil ?

Depuis de nombreuses années, nous gérons les différentes populations afin de trouver un équilibre très souvent instable.

Certains utopistes pourraient croire que la nature s'autogérait et trouverait son équilibre... mais malheureusement toutes les expériences existantes nous prouvent le contraire!

Il est aujourd'hui temps de comprendre que la chasse a son rôle à jouer dans la gestion et la protection de la nature.

Dans notre commune, nous avons eu le loisir de pouvoir contempler cerfs, biches et faons... et aucun n'a été tué par les chasseurs de Saint Maurice. Et pourtant ils sont morts, tués dans des accidents de circulation.

Quand certains voudraient nous culpabiliser sur notre activité, que penser de la raréfaction de nos passereaux ? En serions-nous les responsables ? Alors que dans le même temps, les études de la LPO (ligue de protection des oiseaux) montrent que chaque chat domestique tue entre 5 et 10 oiseaux par an, ce qui rapporté aux 13 millions de chats en France représente 75 millions d'oiseaux...

Arrêtons de nous reprocher les uns les autres des évolutions que nous subissons. Apprenons à cohabiter et il semble qu'à Saint Maurice, nous progressions. En effet, nos dernières manifestations sont sources d'espoir compte tenu d'une participation en hausse.

A bientôt en 2024.

SMS ATELIERS DESSIN PEINTURE



L'association se réunit tous les jeudis de 14h à 17h30 dans la salle des fêtes de Saint-Maurice.

L'ambiance y est studieuse et sympathique, les connaissances de chacun sont partagées. Les différentes techniques sont pratiquées : crayon, encre, aquarelle, acrylique, pastels...

Une exposition de nos œuvres aura lieu à la St Jean.

Toute personne ayant envie de passer un bon moment est la bienvenue. Téléphoner pour tout renseignement à la mairie ou se présenter les jeudis après-midi.

COMITE DE JUMELAGE ET D'ECHANGE

Les membres du comité de jumelage et d'échange des Saint-Maurice de France et d'Europe sont toujours restés actifs pour faire vivre leur association malgré le manque de bénévoles.

Deux randonnées, pédestres et VTT, ont été organisées : la première, le 16 avril puis le samedi 1er juillet, randonnée semi-nocturne pédestre et VTT, suivie d'un repas plancha.

Le 21ème rassemblement a eu lieu à Saint-Mauriceaux-Riches-Hommes (Yonne), commune de M. Marcel Millat, initiateur du rassemblement des Saint-Maurice.

Le 22ème rassemblement aura lieu à Saint-Mauriced'Agaune en Suisse les 15 et 16 juin 2024.

Nous faisons toujours appel au bénévolat pour la survie de notre association.



CLUB PUYRESSON AIR LOISIRS

1996 / 2023, déjà 27 ans d'existence pour notre petit après quelques temps passés sans avoir piloté (quatre club ULM.

uniquement dû à une bonne équipe d'amis, de d'un instructeur. passionnés et de pilotes sérieux et bénévoles, qui ne Cinq pilotes ont donc effectué cette remise en vol comptent ni le temps passé, ni leur peine, et qui n'ont (nécessaire pour la sécurité) et de ce fait, peuvent pas peur de retrousser leurs manches pour entretenir maintenant voler régulièrement. les appareils, les installations, et même essayer Le 30 juillet nous avons fait notre journée portes d'améliorer constamment tout cela, car notre activité ouvertes (interclubs) toujours avec le plaisir de se ne tolère ni la médiocrité, ni le manque de sérieux dans retrouver entre amis, mais avec malheureusement une l'entretien ou la gestion de nos machines volantes.

redonner du dynamisme, et c'est malheureusement la table. même constatation pour bon nombre d'associations.

d'aviation qui au fil des années passées a fait tant de faire des projets. d'heureux en leur faisant découvrir leur région, leur commune, leur village, leur maison vue d'en haut, avec des yeux toujours émerveillés.

Cette année, nous avons eu la chance d'avoir un instructeur itinérant qui a bien voulu venir sur notre terrain pour remettre certains pilotes « en selle » car

mois) et après avoir également changé de machine, il Un tel crédit n'est pas le fruit du hasard, mais est obligatoire de se remettre en vol en compagnie

météo qui n'était pas de la partie, nous avons tout de Malheureusement, notre petite équipe vieillit, et même pu effectuer quelques vols, et nous délecter toujours pas de jeunes pour assurer la relève, pour d'un bon repas à midi avec quarante-cinq personnes à

Pour ne pas perdre les bonnes habitudes, nous avons Alors, « les vieux » essayent de faire de leur mieux toujours notre petite réunion au club tous les samedis pour que vive encore quelques temps ce petit club matin, histoire de se retrouver entre amis, de discuter,

> Pour la saison prochaine, nous aurons encore un ou deux pilotes qui seront agréés pour effectuer des vols d'initiation. Alors, les éventuels candidats désireux de s'envoyer en l'air, n'hésitez pas à venir nous voir, vous serez toujours bien reçus.

CORDES ET COMPAGNIES

Cordes & Compagnies continue d'allier une exigence distribué par UVM, a été enregistré en avril 2022 au de niveau international et une action de proximité en Château des Comtes de la Marche à Guéret par le duo Creuse.

L'année 2023 a vu la douzième édition du festival Cordes & Compagnies avec la création d'un Duo violon Cette année 2023 a vu également la création de deux guitare « INAO » (Florian Perret et Guillaume Bleton) spectacles avec les élèves creusois et leurs professeurs suivie une tournée de 5 concerts, la création d'une (Sainte-Feyre 120 élèves et Chambon-sur-Voueize 90 oeuvre originale pour cette formation « Musique de nuit », la tournée du duo « Zara » (Catherine Bouin, voix Nous travaillons enfin à un nouveau et premier CD avec et Ivane Daniau, violon) et la tournée de 7 concerts du trio « Jubilate » (Claire Béatrix et Jean-Pierre Nouhaud, violoncelles et Marie Nouhaud, contrebasse) dont celui de l'église de St Maurice le samedi 29 juin 2023

Le disque Archipel, produit par notre association,

Nouhaud-Bleton est toujours disponible à la vente depuis janvier 2023.

élèves).

le Trio « Jubilate » : « Tango and Co »...

contact@cordesetcompagnies.fr - 06.88.78.58.41 www.facebook.com/cordesetcompagnies www.cordesetcompagnies.fr



COMITE DES FETES

Le comité des fêtes reprend son activité et un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale.

Marc, Guy, Claude, Christelle et Cécile vont tout faire pour maintenir et embellir notre traditionnelle fête de la Saint Jean et refaire des animations sur la commune (loto. concours de belote...)

Toute personne intéressée pour nous aider ou pour

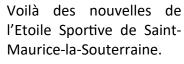
Président: Marc OLIVIER 06 25 57 24 65

Vice Président : Guy OLIVIER Trésorier : Claude LEGLANTIER

Vice trésorière : Christelle GRELLIER Secrétaire: Cécile MAURICI 06 83 41 57 93

rejoindre notre équipe, sera la bienvenue.

ESSM



Notre club compte une seule équipe de senior. Celle-ci est dirigée par Mickaël Joffre pour la 2ème année consécutive, nous évoluions départementale 4 dans un championnat à 2 phases ce qui nous a permis de

jouer en poule d'accession et de voir notre groupe faire la 2ème partie de championnat sans aucune défaite avec en prime un beau parcours en coupe Andrivet.

Donc cette année nous évoluons en départementale 3 toujours dans un championnat en 2 phases, nous finissons sur cette demi saison à la 1ère place toujours sans défaite. En janvier nous jouerons dans la poule d'accession ce qui pourrait nous permettre de rejoindre la départementale 2.

Notre effectif est de qualité, nous sommes nombreux aux entrainements ce qui permet à Mickaël de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, même si déplorons quelques blessures rétablissement à ces joueurs).



Pour les jeunes, nous sommes en collaboration avec le club de la Souterraine. Si des jeunes sont intéressés, vous contactez le président Richard Pasquet ou le secrétaire Cyril Vincent. Ils vous guideront pour vous mettre en relation avec les dirigeants des différentes équipes concernées. Les catégories concernées sont du 6 au 13 ans.

Allez, venez nous rejoindre en tant que dirigeant ou joueur, l'ambiance est bon enfant.

Le renouveau a démarré la saison passée et celui-ci continue. Donc venez le dimanche après-midi nous encourager autour de notre terrain Eugène Paillet.

> Président: Richard PASQUET 06 88 91 09 26 Secrétaire: Cyril VINCENT 06 08 14 88 54 Trésorière : Estelle LECHAT



GYM DETENTE SOURIRE

en forme, c'est ce que font 21 adhérentes en venant des personnes n'habitant pas notre commune y ont tous les lundis de 19h30 à 20h30 à la salle des fêtes participé. pour des séances variées de renforcement musculaire, cardio, LIA... animées par Noëlle et Alexandra.

Notre association Gym Détente Sourire vous accueille septembre. si vous souhaitez essayer, 2 cours sont offerts!

Des cours seniors ont aussi été proposés par notre joyeux moment sportif. Et une, deux trois... fédération EPGV, les lundis matin de septembre à décembre. Mémoire, équilibre et coordination étaient au programme. Ces cours ont remporté un franc

Pratiquer une activité physique pour s'amuser et rester succès puisqu'une vingtaine de personnes, y compris

Au vu du nombre de participants, le cours se poursuit jusqu'au 1er juillet, et éventuellement à la rentrée de

N'hésitez plus et venez nous rejoindre pour passer un

Présidente : Sylvie BOUTET Trésorière : Noëlle CHARBONNIER Secrétaire : Alexandra BOUTET

AMICALE LAIQUE

L'amicale Laïque qu'est-ce que c'est?

C'est une association en lien avec l'école. Mais c'est conclue par la vente de surtout du partage et de l'investissement personnel chocolats pour un seul objectif : l'envie d'œuvrer pour nos traditionnelle tombola de enfants.

Concrètement qu'est-ce que cela veut dire ?

Nous organisons des actions tout au long de l'année stand sur le marché de pour collecter des fonds : ventes de chocolats, Noël de Saint-Maurice-la tombolas, kermesse, buvettes...

Nous participons aux projets d'école : inscription USEP, activités ludiques que nous leur proposions. participation financière aux sorties pédagogiques et la sortie de fin d'année, participation au financement du spectacle de Noël, achat de cadeaux de Noël...

Nous menons des projets pour améliorer le quotidien De nombreuses actions sont menées pour récolter des des enfants et organiser des moments festifs et fonds mais aussi simplement pour le plaisir des ludiques : chasse aux bonbons d'Halloween, concours de dessin, marché de Noël, goûter de Noël, calendrier sentant concernées à nous suivre sur notre page de l'avent, kermesse...

démission de M.Vidal et Mme.Godard, que nous mail : amicale.laique23@gmail.com afin d'échanger remercions chaleureusement pour leurs nombreuses des idées ou nous proposer leur aide. années au sein du bureau. Ainsi Mme Audrey SAUTRON, Mme Séverine VIDAL et Mme Nathalie JOUBERT composent le nouveau bureau.

Cette nouvelle année scolaire 2023/2024 a débuté avec la reprise de la chasse aux bonbons pour Halloween, suivie d'un goûter gracieusement offert par le magasin Vival.

L'année 2023 s'est Noël.

L'Amicale a aussi tenu un



Souterraine où petits et grands ont pu profiter des

À venir : une après-midi « jeux société et jeux en bois » de 3 à 99 ans et + le 11 Février prochain, nous comptons sur vous!

enfants, nous invitons donc toutes les personnes se Facebook "Amicale Laïque de Saint Maurice la Du changement a eu lieu au sein de l'équipe avec la Souterraine" ou à nous contacter via notre adresse

> Présidente: Audrey SAUTRON Trésorière : Séverine VIDAL Secrétaire: Nathalie JOUBERT

Mais aussi: Delphine DUMET, Evelyne TIARD, Marc OLIVIER, Delphine OLIVIER, Pauline BOURRAT, Nathalie CHÂTEAU, Gwendoline MALLEUX, Jolina COMBEAU







ETAT CIVIL 2023

Naissances



Décès



10 janvier10 janvier27 février

4 mars 18 mars 12 avril 24 avril 25 avril 5 mai

17 juillet19 août28 octobre

20 novembre29 novembre

12 décembre 14 décembre

23 décembre

GADEAU Maë	16 février
AVODE Adjilé	22 février
POUBLANC DESAGE Ilenzo	19 avril
ROGER Jaël	25 avril
OLIVIER SPANNACCINI Tyméo	30 avril
BOURROUX Albane	7 mai
PETIT Emeraude	12 juin
MAZOU Letty	28 juin
NOURIN Mael	27 août
DUMIGNARD Isac	27 septembre
MAILLARD Léon	5 octobre
ROTUREAU Olivia	6 décembre
GOUPILLON Maélia	23 décembre

PARLEBAS Jean-Pierre
GALBRUN Christiane
CARIAT Raymond
LAFLEUR Michel
DUFENIEUX Liliane
LEGER Marie
GOISLOT Dominique
RENET Simon
LAVAUD Monique
LAJEON Guy
LAFLEUR Rachel
VIGNAUD Jeannine
VIGNAUD Jeannine MENADIER Pierrette

DUBOIS Simone

NOEL Raymonde

CARIAT Renée

Mariage



DE OLIVEIRA Mathieu et DELDYCKE Floriane 21 octobre

Centenaire

Madame Andrée Caillaud, qui habitait le village du Brageot, a fêté son $100^{\mathrm{ème}}$ anniversaire à l'EHPAD de Fursac le 9 mars 2023, entourée de sa famille. Mme le maire lui a remis un bouquet de fleurs offert par la municipalité. Elle était la doyenne de la commune. Elle nous a hélas quittés le 29 novembre dernier.







Cantine et garderie

Cantine—repas enfant	3€
Garderie	57 € / trim
Garderie occasionnelle	1,70 €/jour

Location salle des fêtes

	Associa- tions de la commune	Utilisateurs domiciliés dans la com-	Utilisateurs et associations extérieurs à la
		mune, hors associations	commune
grande salle + bar	gratuit	120 €/jour	200 €/jour
grande salle + bar + cuisine	35 €	170 €/jour 270 €/week- end	270 €/jour 450 €/week- end
caution	gratuit	300€	300€

Location table, chaises et parquet



Table avec tréteaux et bancs	2,60€
Chaise	1€
Parquet	80€

Changement de tarif



Columbarium et cimetière

CO		I R	10	ΛD		IR A
CU	LU	IV	ID.	ΑR	ıu	ועוי

15 ans 300 € 30 ans 600 €

Le contrat est renouvelable pour une période de 15 ou 30 ans.

CONCESSION CIMETIERE

emplacement de 4,5 m² 150 €

emplacement de 9 m² 300 €

Eau et assainissement

EAU

Part fixe 57 €

Consommation 1,25 € le m³

Catégorie des agriculteurs 1,10 € le m³

Autres prestations

Ouverture compteur 40 € Fermeture compteur 15 €

ASSAINISSEMENT

Part fixe 20 €

Consommation 1,50 € le m³







AUMENIER Nathalie	1 rue des Commerces
BEAUBERT Isabelle	6 rue des Ribières
BONNAUD Nathalie	8 rue de la Terrade
BOUTET Sylvie	13 bis L'Age-Troinet
GAUCHON Laëtitia	114 rue de la Croix, le Dognon
LEDOS Jérôme	2 les Tilleuls
VIDAL Séverine	3 chemin du Coudert

LES ARTISANS ET COMMERCANTS

ANIMATIONS, FETES, MANEGES, TIRS

Dumas Arlette

42, Le Dognon 05 55 63 08 25

BIJOUX ET ACCESSOIRES EN CUIR

Corium Fabrica, Laurence Boulestin

3, rue du Marronnier 06 99 87 35 04

COIFFURE MIXTE

Capillyss coiffure, Salles Sandrine

24, Grand' Rue 05 55 63 76 16

DECORATION

Déco by Cléa

Personnalisation et décoration objets - Gravure laser

9 Vitrat 06 17 79 88 03

Happy Belette

Décoration et objets personnalisés

happybelette@outlook.fr 06 64 94 77 63

FORGERON SERRURIER

Dalaudier Francis

17, La Saumagne 05 55 63 21 60

GARAGES

Auto assistance 23

La Croisière 05 55 63 10 05

LINGE DE MAISON, JEUX, AMUSEMENTS PUBLICS

Lamasset David

40, Le Dognon 05 55 63 03 83

MACONNERIE

Entreprise Mercier

Rue des Sansonnets 06 50 63 75 82 ou 09 82 53 48 42

Pountney Seraphim

20, La Croisière 06 09 63 41 20

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Big Mat

Le Grand Couret 05 55 63 45 19

MENUISERIE EBENISTERIE

Blondin Patrick

La Croisière 06 67 34 11 67

PLAQUES EN INOX ET ALU

Inox'alu Diffusion, Bakas Kimbémbé Jacques

Le Brajaud 05 87 57 16 67 ou 06 84 90 70 22

PLOMBERIE - CHAUFFAGE - ELECTRICITE

BST

17, Bordessoule 05 87 57 12 88

NATHAN Sherrard

Grand Rue 06 72 61 31 79

PRODUITS FERMIERS

Miel - Dalaudier Francis

17, La Saumagne 05 55 63 21 60

Lait, crème, glace - D'lices des prés, Lucat Jean-Philippe

Le Dognon chemin d'au Villard 06 09 57 32 72

Viande - Boudet Cécile et Benoît 13, La Saumagne 06 16 86 77 10

Volaille - Au champ du cog, GAEC de la Faye

7, La Faye 06 07 85 83 37 ou 06 31 54 71 28

RENOVATION

Imbert Solutions Rénov

27 le Pommier 06 58 08 10 59

Jeannot Multi-services

La Vallade de Bordessoule 06 86 80 52 73

SCIERIE TONNELLERIE

Chêne Bois

3, Le Chaussat 05 55 63 02 39

SPAS

Limousin Spas - Robinson Peter

Rue du Marronnier 05 55 63 26 20

STATION SERVICE

Station Shell, la Croisière

SERVICES

Lavage et entretien véhicules

Entretien Espaces verts—Nettoyage de terrasse

Tous travaux de bricolage

NC Services — Charruau Nicolas 06 77 25 15 50

TAXI - TRANSPORT DES MALADES ASSIS

JNG Taxi - Guillaume Jean-Noël 05 55 76 96 62 ou 06 03 87 59 48

TRAVAUX PUBLICS

Connaughton Fergal

Le Chaussat 06 42 41 27 45

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

EIRL Mercier 06 50 63 75 82 ou 06 47 64 74 26

VIN

Cave de Maffe

Maffe 05 55 89 21 39 ou 06 72 39 45 82

VIVAL Multi-services

Supérette, dépôt de pain, café, Française

des jeux

VENTE AMBULLANTE

PIZZAS

Letti Pizza 07 83 59 83 89